

COMMUNE DE COLOMIEU

COMPTE-RENDU de la séance du conseil municipal du vendredi 21 octobre 2016 à 19h

L'an deux mil seize le vingt et un du mois d'octobre, Régis IMBERT 1^{er} adjoint au Maire a réuni le conseil municipal sous sa présidence.

Etaient présents : Marie-Françoise BREUX, Gérard CUEILLE, Josiane HEGOBURU, Régis IMBERT, Serge LABBE, Catherine MOIRAND, Colette VALLIN

Excusée : Géraldine GUILLIN

Pouvoir : Géraldine GUILLIN à Gérard CUEILLE

Lecture du compte-rendu de la réunion précédente du 30 septembre 2016

par Marie-Françoise BREUX.

Observation de Gérard CUEILLE sur le CR au paragraphe « cabine téléphonique » : le numéro européen d'appel d'urgences 112 est inaccessible par un mobile quand le réseau est inexistant ; il reste accessible quand la mention « urgences seulement » apparaît sur le mobile.

Secrétaire de séance : Régis IMBERT

Reprise de l'ordre du jour

Démission du Maire

Gérard JULLIARD a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal et de maire. Cette démission a été acceptée par Monsieur Le Préfet de l'Ain, par un courrier en date du 7 octobre 2016. Monsieur le Préfet a écrit le même jour à Régis IMBERT en tant que premier adjoint, en lui demandant de « prendre attache de la Sous-préfecture de Belley afin de procéder à l'organisation d'une élection partielle préalable à l'élection du nouveau maire ».

Election municipale partielle

Le conseil municipal de COLOMIEU doit être au complet afin que puisse être élu le nouveau maire. Or il manque 3 conseillers du fait de la démission de Madame Mylène BABOLAT, du décès de Monsieur Pierre HOLTZ et de la démission de Monsieur Gérard JULLIARD.

Régis IMBERT a rencontré le lundi 10 octobre 2016 Monsieur le Secrétaire Général de la Sous-préfecture de BELLEY afin que soient définies les dates et procédures de l'élection municipale partielle. Le 17 octobre 2016, Madame la Sous-préfète de Belley a écrit à « Monsieur le premier adjoint faisant fonction de maire de la commune de COLOMIEU », et a pris un « arrêté portant convocation des électeurs de la commune de COLOMIEU ».

Cet arrêté a été affiché en mairie de COLOMIEU dès sa réception. Il est annexé au présent compte-rendu de réunion du conseil du 21 octobre 2016. Les points principaux sont :

- Convocation des électeurs de la commune de COLOMIEU le **dimanche 27 novembre 2016** à l'effet d'élire 3 (trois) conseillers municipaux
- Scrutin ouvert de 8H à 18H
- **En cas de 2^{ème} tour**, ce sera le **dimanche 4 décembre 2016** de 8H à 18H
- Candidatures obligatoires et dans les conditions de l'article 4 de l'arrêté ; elles devront être déposées à la sous-préfecture de Belley aux jours et horaires définis dans cet article 4.

Délibération pour les tarifs « Eau & Assainissement » :

Les tarifs « Eau & Assainissement » pour le rôle 2016 ont été fixés par délibération du conseil municipal en date du 24 février 2016.

Ces tarifs sont les suivants

Prime fixe Eau HT : 30.00 €

Prime fixe Assainissement HT : 24.00 €

Consommation Eau HT (m3) : 0.65 €

Consommation Eau à partir de 700 m3 HT : 0.40 €

Consommation Assainissement HT (m3) : 0.50 €

Le conseil est appelé à délibérer pour fixer les tarifs du rôle 2017 : à l'unanimité, les conseillers prennent la décision de maintenir les tarifs du rôle 2016.

Un tableau explicatif du prix moyen au m3 est annexé au présent compte-rendu du conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Prêt à contracter avec le Crédit Agricole :

Gérard JULLIARD avait pris contact avec la banque CREDIT AGRICOLE afin de connaître les conditions de crédit accordées. La dite Banque a remis 2 offres sur la base d'un prêt pour un montant de 70.000€ et 2 durées de 60 mois et de 120 mois : les taux sont actuellement très bas du fait des liquidités injectées par la BCE, le conseil approuve à l'unanimité le fait de souscrire un tel prêt afin de pouvoir investir dans les travaux nécessaires pour la commune.

Association « Trait d'Union »:

La commune de Colomieu est membre de droit de cette association, avec les communes d'Ambléon, Arbignieu, Conzieu, Saint Bois et Saint Germain. L'assemblée générale de Trait d'Union s'est réunie le 13 octobre 2016, 20H à Conzieu. Les comptes des deux exercices 2014-2015 et 2015-2016 ont été présentés par Madame Hélène BRUN trésorière de l'association. Le compte-rendu de cette réunion est disponible en mairie. Une réunion du conseil d'administration aura lieu le 10 novembre à 18H30 à CONZIEU afin d'élaborer une modification des statuts, elle sera suivie d'une AG extraordinaire à 20H

Cabine téléphonique & Sté ORANGE :

La résistance de notre commune à l'enlèvement de la cabine par ORANGE dans le contexte désastreux de couverture du village en téléphonie mobile a été largement médiatisée :

- Le journal Le PROGRES par son correspondant Eric HELL que la commune remercie a édité le 5 octobre 2016 un article d'une demi-page
- A la suite de cet article des journalistes des télévisions FR3 et TF1 sont venus sur la commune et ont effectué des reportages le jeudi 6 octobre, diffusés pour FR3 aux actualités régionales du 19/20 du même jour et pour TF1 le vendredi 7 octobre au journal national de 13H ; la radio RMC a fait un entretien téléphonique avec Régis IMBERT.

La population de Colomieu a très largement répondu à l'enquête sur la couverture en téléphonie mobile: 47 coupons-réponses ont été remis en mairie, représentant 57 numéros de téléphone mobile. Des réponses, il apparaît que la couverture en téléphonie mobile est inexistante sur la totalité du village, à l'exclusion d'une zone à proximité du stade où les abonnés peuvent capter un peu de signal, mais dans une grande précarité d'utilisation.

Réponse du maire de Belley à une demande du maire de Colomieu

Gérard Julliard avait demandé par courriel à Mr le Maire de Belley s'il lui était possible de prêter du matériel de terrassement avec conducteur au cas par cas. Mr le Maire de Belley a répondu négativement à cette demande (effectifs insuffisants). La CC BUGÉY SUD s'est dotée d'une commission « mutualisation » : le sujet pourra être réabordé dans ce cadre.

Transfert de compétence « Eau & Assainissement »

Le Conseil municipal de Colomieu exprime sa très grande inquiétude quant à la perspective instituée par la Loi NOTRE de prise de compétence « eau & assainissement » par les communautés de communes. Régis IMBERT présente un projet de courriel à adresser aux maires de la CC BUGÉY SUD : les conseillers donnent leur approbation à l'unanimité sur cette démarche.

Association des maires ruraux de l'Ain

L'assemblée générale de l'association s'est déroulée à Pont de Vaux le samedi 15 octobre 2016. La commune de Colomieu adhérente était représentée par Régis IMBERT. Au cours de cette réunion, l'assemblée a approuvé 2 motions concernant l'école et les finances locales. Les textes de ces 2 motions sont disponibles en mairie.

La séance se termine à 21H30.

Pour copie conforme
Le 1^{er} adjoint au Maire,
Régis Imbert